

ALBERT E. GIROUX est appelé et assermenté.

L'hon. M. Stevens:

Q. Monsieur Giroux, pouvez-vous rendre témoignage en anglais?—R. Je ferai mon possible.

Q. Si vous avez quelque difficulté à comprendre, consultez l'interprète et il vous éclairera.—R. Très bien, monsieur.

Q. Lorsque vous êtes venu ici le 14 mars, monsieur Giroux, vous avez juré formellement que vous n'aviez pas rencontré M. Firminger?—R. Je suis encore de cet avis; je ne puis me rappeler cela.

Q. Vous ne pouvez vous rappeler? C'est très bien. Vous avez aussi juré que M. Weldon ne vous avait pas appelé à son bureau.—J'ai cru y être allé de moi-même. J'ai cru que M. Weldon avait appelé mon fils à son bureau; c'était là mon impression.

Q. Vous rappelez-vous maintenant que M. Hicklin vous a amené au bureau?—R. Que M. Hicklin est venu?

Q. Oui.—R. Je ne puis me rappeler, monsieur Stevens, vous pouvez en être sûr, et je dis cela sous serment. Ces détails sont effacés de ma mémoire. J'ai été très malade depuis ce temps-là, et je ne suis pas encore en bonne santé, et je ne puis me rappeler du tout ces faits. Lorsque j'ai dit que je n'avais jamais vu M. Firminger, j'ai dit la vérité au meilleur de ma connaissance.

Q. Vous avez aussi juré que vous n'aviez rien eu à faire avec le remboursement de cet argent?—R. Oh! rien du tout.

Q. Rien du tout?—R. Oh! non.

Q. Vous avez aussi juré que...

L'hon. M. BENNETT: Que signifie le mot "rien".

Le TÉMOIN: Je n'ai pas payé un sou ni fourni un sou sur cette somme.

L'hon. M. Stevens:

Q. Vous avez aussi juré que vous n'aviez fait aucune transaction d'affaires avec Antonio Giroux et Compagnie?—R. Antonio Giroux et Compagnie? Je n'ai eu rien à faire avec cette compagnie.

Q. Avez-vous jamais fait quelque transaction d'affaires avec quelqu'un de la compagnie?—R. Quelques transactions au bureau de la douane, ou des relations entre père et fils? Il y a une grande différence.

Q. Bien, je veux dire ceci: avez-vous eu des relations d'affaires avec eux?—R. Non, monsieur, pas moi-même.

Q. Aviez-vous un intérêt d'associé dans la compagnie?—R. Moi-même?

Q. Oui.—R. Non, monsieur.

Q. Maintenant, nous avons repassé votre compte de banque, et je vous demande de vous rappeler ce que vous avez dit au sujet de la levée des fonds pour rembourser ces \$2,600, somme dont la *Dominion Glass Company* et la douane avaient été privées par fraude. En passant, je vais vous poser une autre question: j'ai entre les mains un permis pour l'Agence douanière canadienne enregistrée, de Montréal? C'est une agence de douane?—R. Oui, monsieur.

Q. A Montréal?—R. Oui.

Q. Connaissez-vous cette raison sociale?—R. Je la connaissais. Elle n'existe plus. Je puis vous raconter son histoire.

Q. Un moment. Répondez seulement à mes questions à mesure que je les pose. Cette maison a été organisée pour remplacer Antonio Giroux et Compagnie?—R. Cette maison a été organisée pour liquider la raison sociale Antonio Giroux et Compagnie, parce que mon fils avait reçu l'ordre du ministre de fermer, et on ne peut fermer un bureau en trois ou quatre jours; alors ma femme a pris en main l'Agence douanière canadienne enregistrée et a fermé le bureau.

Q. Cette agence devait avoir un permis de courtier?—R. Certainement, elle était obligée d'en avoir un.